

COURRIER UNIVERSEL DU CITOYEN HUSSON.

Da 19 Frimaire, l'an 4 de la République française (Jeudi 10 Décembre 1795 (v.))

Tableau de la Situation de Paris. — Manœuvres criminelles des terroristes qui calomnient les représentans du peuple. — Vertueux discours éloquent d'Inard contre les brigands du Midi. — Nouvelle victoire remportée par l'armée d'Italie. — Succès obtenu par l'armée de Sambre et Meuse.

| Cours des ch. du 18 frim. | Prix des marchandises. |
|---|-------------------------|
| Ams. $\frac{27}{2}$ à $\frac{11}{2}$ c. | Café St Domingue. . . |
| Bâle. $\frac{27}{2}$ | Sucre d'Hambourg . . |
| Ham. 35,500 | Dito, d'Orléans. . . |
| Gènes. 16,300 | Savons de Marseille . . |
| Liv. 16,800 | Dito, de fabrique . . |
| Espag. 2100 | Chandelle |
| Barres. 7800 | |
| Or fin. | |
| L. 4950 5100 4900 à 4700 | |
| Ecus les 241. 4650 | |
| Inscr. 300 p. $\frac{2}{3}$ b. | |
| Bons. 5 p. $\frac{2}{3}$ p. | |
| Assignats de 10,000 ^{fr} contre 500. | 1 p. $\frac{2}{3}$ p. |

A V I S.

Notre Journal, n'étant pas plus payé par Pitt que par le gouvernement, le prix du mois de Nivôse sera de 500 livres. Nos abonnés nous dispenseront de leur en expliquer les motifs.

L'abonnement pour les pays étrangers, est de 6 livres en espèces, pour 1 mois.

NOUVELLES DIVERSES. RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

PARIS, le 18 frimaire.

Les misérables, dont l'amnistie de vendémiaire a brisé les fers, continuent de vomir chaque jour mille et une calomnie contre les députés dont la conduite conventionnelle a été sanctionnée par trente ou quarante départemens qui les ont réélus à la législature; c'est sur-tout Boissy-d'Anglas qui est l'objet de leurs virulentes déclamations, et qu'ils désignent comme victime aux poignards de leurs sicaires. Tantôt c'est Lebois, l'ami du peuple, qui lui reproche d'avoir été l'ame damnée de la faction thermidorienne; tantôt c'est Robert Lindet qui l'accuse d'avoir détruit les subsistances du peuple; on voudroit accoler son nom à celui de la famine, afin qu'au premier mouvement popu-

laire le peuple le traitât comme jadis il traita M. Foulon, contre lequel on avoit accredité de semblables calomnies.

Son vrai crime, aux yeux de ces hommes abominables, n'est pas d'avoir opéré la famine, ils connoissent bien son innocence à cet égard, c'est d'avoir été constamment, depuis le 9 thermidor, l'organe de la justice et de l'humanité dans cette assemblée *néronienne*, accoutumée depuis si long-temps aux vociférations du crime et de la folie; c'est d'avoir, le premier, demandé la restitution des biens des condamnés, la rentrée des soixante-treize, des mis hors la loi, dans le sein de la représentation nationale; c'est d'en avoir imposé, par son courage, aux assassins de Ferraud, et d'avoir maintenu la dignité du peuple qu'il représentoit, au milieu de cette horde de cannibales. On ne peut, dit l'évangile, servir deux maîtres, Dieu et le Diable; il ne faut donc pas s'étonner si Boissy-d'Anglas, dont le nom est si cher aux vrais républicains amis de la justice et de l'humanité, est en butte à toutes les persécutions des méchans. La gloire de l'homme de bien se compose de l'estime des hommes vertueux et de la haine des méchans. Caton l'ancien, l'homme le plus vertueux de son siècle, fut cité quatre-vingt fois en jugement par les Lebois et les Lindet de son siècle; on ignore aujourd'hui les noms de ses vils accusateurs, et le souvenir de sa vertu traverse les siècles, chargé de l'admiration de toutes les générations.

Le projet du directoire pour l'emprunt des 600 millions en numéraire, ou en assignats au cours du jour, lui a été suggéré par un homme qui n'a pas, sans doute, les premières notions de l'arithmétique.

Le louis valoit hier, 8 décembre, 5000 liv. en le mettant à 4800 l., c'est 200 pour un. A ce compte, 150 millions suffiroient pour rembourser 30 milliards d'assignats qu'on dit être en circulation. Le gouvernement retireroit donc par cet emprunt tous les assignats, plus 450 millions en numéraire; c'est à-dire, peut-être, la moitié de celui qui existe. Mais cette extraction faite, comment vivroit le peuple? Les 450 millions restans donneroient à chaque individu, en supposant 25 millions d'hommes en France, 16 liv. par tête. Le commerce, les manufactures, la marine et l'agriculture même ne seroient-ils pas anéantis par un tel ordre de choses?

On lit au coin des rues une affiche intitulée : *Réponse aux héros des 2 et 3 septembre*. C'est une déclaration de la municipalité d'Avignon, qui atteste que le citoyen Rovère étoit à Paris, lors des massacres de la Glacière. Pour comprendre le sens de cette affiche, il faut se rappeler que Tallien osa accuser Rovère d'avoir lui-même ouvert la Glacière. Nous voudrions que Tallien osât demander aux habitans de Paris, une semblable déclaration, pour imposer silence à tous ceux qui assurent qu'il fut en effet, comme l'indique cette affiche, un des héros du 2 septembre.

Les ambassadeurs et ministres étrangers se sont réunis pour discuter les droits du directoire exécutif, et ceux qui leur appartiennent par état. M. Quirini, noble de la république de Venise, a, dit-on, beaucoup insisté contre la mesure prise par le directoire, à l'égard du comte de Carletti.

On assure que le baron de Stael, ambassadeur de Suède, est rappelé par sa cour, et qu'il se rend avec la même qualité à Vienne.

Il y a quelques jours que Louvet disoit dans son journal qu'il étoit appelé à de nouveaux combats, et qu'il alloit s'occuper encore une fois de sauver *l'Univers menacé*. Voilà donc la *Sentinelle* qui devient la sentinelle de l'Univers : cela ne me rassure pas sur le sort de notre malheureuse patrie, autour de laquelle se forment de nouveaux orages : il règne dans les esprits une fermentation qui fait craindre pour un avenir prochain. Avant-hier, il y a eu des légers mouvemens dans les halles et dans les marchés, où le renchérissement des denrées peut devenir tous les jours le signal des plus grands déordres : les jacobins se mêlent à tous ces mouvemens ; ils exaspèrent les esprits, ils jettent dans l'opinion populaire le regret du gouvernement révolutionnaire, et le désir d'un changement dans la partie la plus saine des nouvelles lois. Depuis quelques temps, les affiches n'attiroient plus sur nos murs la curiosité des oisifs : aujourd'hui, les affiches commencent à reparoître, et l'on sait qu'elles sont toujours, entre les partis opposés, ce que sont les manifestes dont les puissances ennemies font précéder leurs premières hostilités. Hier, on lisoit un placard dans lequel Babeuf, organe des jacobins, vomit des injures contre Boissy-d'Anglas ; il déplorait d'une manière perfide la disette des subsistances, et sur-tout ce qu'il appelle la détérioration de l'esprit public ; il se plaint de ce qu'on ne se tue plus, de ce que la dénomination de *monsieur* remplace celle de *citoyen* dans toutes les conversations ; il regrette le temps de la *fraternité* ; il attribue ce changement aux aristocrates, aux agitateurs et aux prêtres, qu'il faut exterminer ; tous les jacobins font chorus en répétant leur devise chérie : *la fraternité ou la mort*. Ainsi, la nouvelle constitution est de toutes parts environnée de dangers : Hercule écrasa deux serpens au berceau ; le gouvernement naissant aura-t-il besoin des bras d'Hercule ?

Comme il n'existe plus de loi qui interdise les compagnies financières, la caisse d'escompte va reprendre ses opérations.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence de CHÉNIER.

Addition à la séance du 17 frimaire.

Un secrétaire fait lecture de la dénonciation dirigée contre Mariette, Chambon et Cadroy, par des citoyens de Marseille. Après avoir tracé le tableau révoltant de toutes les horreurs commises dans le Midi, après avoir dépeint le sang ruisselant dans les rues, les chemins jonchés de membres plapitans et de cervelles ensanglantées, on accuse Chambon, Mariette et Cadroy, d'avoir fait commettre tous ces massacres, on les accuse d'être les bourreaux du Midi. Voici les faits :

1°. Cadroy disoit : courez sur les terroristes, égorgez les, massacrez les ; assommez les. Vous n'avez pas d'armes, prenez des bâtons, exhumez les os de vos parens, morts victimes de la terreur, et cette arme redoutable en main, écrasez les bourreaux de vos familles.

2°. Douze cents prisonniers étoient renfermés dans le fort St-Jean, les compagnes du Soleil, en enfonçant les portes, massacrent les prisonniers ; et Cadroy étoit à Marseille, et six heures s'écoulaient avant qu'il ait songé à les arracher au fer des assassins.

CADROY. Il est bien douloureux...

LESAGE-SÉNAULT. A l'ordre du jour.

CADROY. Mais il est juste que je réponde à la dénonciation, puisqu'on en a fait lecture. — Agitation, tumulte.

HARDY. Il n'est pas au pouvoir du président de refuser la parole à Cadroy : lorsqu'un représentant est inculpé, il doit répondre.

CADROY. Il est bien douloureux de voir peser sur son âme la pierre énorme de la prévention lorsqu'elle vous est jetée par des hommes couverts de crimes, et reconnus pour assassins. Vous les nommez, seroit les accusés ; mais le moment n'est pas venu, je le ferai dans son temps. Je dois soulager vos âmes, en écartant les inculpations odieuses dont on ose me noircir à vos yeux. Vous donnerez un grand exemple de justice sévère, oui, je le jure, ou vos collègues inculpés tomberont sous le glaive de la loi, ou leurs dénonciateurs en seront eux-mêmes frappés. Je me porterai leur accusateur. Vous avez dû le remarquer, la dénonciation ne précise aucun fait ; elle ne cite aucune date, elle rapporte des bruits publiés, qui ne sont appuyés d'aucun témoignage ; il y règne un vague, sur lequel l'esprit ne sauroit se fixer.

On m'accuse d'avoir dit dans la société populaire, frappez, massacrez les terroristes. Vous n'avez pas d'armes, prenez des bâtons, exhumez les ossements des victimes immolées. Oui, citoyens, j'ai entendu le dernier propos, mais je le rends à celui qui s'en est servi dans une circonstance critique, pour exciter l'enthousiasme du peuple, et sauver la république dans le Midi ; je parle d'Isnard ; c'est lui qui, ramassant des colonnes républicaines pour marcher contre les rebelles de Toulon, seut par un discours énergique, créer en un instant des bataillons, et faire sortir de terre des légions d'hommes armés. Jugez de la scélératesse de ces hommes qui m'attribuent dans un sens odieux des discours, qu'Isnard seul a tenus ; et qui dans son discours ont enfanté des prodiges ; j'invoque à cet égard son témoignage ; il m'y a lui-même autorisé.

On dit, Cadroy nous a ordonné de massacrer.

citoyens
peuple,
largage !
il faudroit
cela n'est

Mais,
point été
Rhône,
minal. T
nement
ces cont
s'est con
demande
la mort
Je n'inv
rendront

Cadroy
compagn
n'y a eu
du fer d
dénoncia

Ce so
dénoncé.
été dépo
les scélés
mais con
dit publi
diminuer
en foule

C'est
tition la
vention

cette ad
étoient l
Ils ont
à la moi
rappel
paroles
des facti
mandat
montagi
vous or
22 à l'é
ma déno
tombe o

Repr
vous la
outragés
mande
front av
mande
muniq

ISNARD
homme
n'avez
de vos
qui l'ai
pays. V
patriar
portée
de vot
dans les
veau l'

citoyens, moi, homme d'honneur; moi, représentant du peuple, j'arrais, en pleine société, tenu un aussi horrible langage! Mais quand on fait une aussi grave inculpation, il faudroit citer le jour, l'heure, les témoins; rien de tout cela n'est spécifié dans la pièce qui me dénonce.

Mais, citoyens, n'oubliez pas cette remarque: je n'ai point été en mission dans le département des Bouches-du-Rhône, avec des pouvoirs illimités, depuis le 1^{er} germinal. Tous mes collègues, tous les membres du gouvernement m'ont félicité d'avoir su maintenir le calme dans ces contrées; pendant tout le temps de ma mission, il ne s'est commis aucun massacre, aucun acte de violence. Je demande à mes calomniateurs où est l'épouse qui me demande son époux; le fils qui, en me voyant, pleure la mort de son père? où est le numéraire que j'ai volé? Je n'invoque pas 20 pages de signataires; cent mille me rendront justice.

Cadroy s'étend ensuite sur les circonstances qui ont accompagné les massacres du fort de St. Jean; il prouve qu'il n'y a eu aucune influence, et qu'il a sauvé 800 prisonniers du fer des assassins. Il passe ensuite à la manière dont la dénonciation contre lui a été faite.

Ce sont les terroristes remis en liberté, dit-il, qui m'ont dénoncé. Leur adresse, par eux colportée dans Marseille, a été déposée chez le citoyen Doujeon, notaire public. Tous les scélérats se sont empressés d'y apposer leur signatures; mais comme le nombre n'en étoit pas assez grand, ils ont dit publiquement que le but de cette adresse étoit de faire diminuer le prix du pain et de la viande, et on y est allé en foule.

C'est ainsi que fut fabriquée, colportée et signée cette pétition fautive, qui vint de Marseille demander à la convention le massacre des 22. On disoit aussi que le but de cette adresse étoit pour avoir du pain. Rappelez-vous quels étoient les hommes qui jetèrent l'éouvante dans Paris. Ils ont assassiné nos malheureux collègues; ils vouèrent à la mort tous ceux qui n'avoient pas voté celle du tyran; rappelez-vous de cette horrible journée du 31 mai; de ces paroles sacrilèges qui vous furent adressées par les chefs des factieux, à la porte de Penicrin du Palais-National: mandataires infidèles, vous disant - ils, retirez-vous, la montagne seule est la convention. Quels sont ceux qui vous tinrent cet affreux langage, qui ensuite traînèrent les 22 à l'échafaud, ce sont ceux-là même qui, ayant fabriqué la dénonciation, ont l'audace des jeter des fleurs sur la tombe de l'infortuné Vergnaud.

Représentans! justice, grande justice, vous me la devez; vous la devez à vous-mêmes, vous la devez à la nation outragée. Je demande d'être livré aux tribunaux; je demande que mes calomniateurs m'y suivent, et là, front à front avec eux, d'accusé, je deviendrai accusateur. Je demande que copie exacte de ma dénonciation me soit communiquée.

ISNARD. On m'invoite à dire la vérité, je vais lui rendre hommage. On a dénoncé Cadroy, pour avoir dit: Si vous n'avez pas des armes, vous en trouverez dans les ossemens de vos frères. Cadroy n'a point tenu ce propos, c'est moi qui l'ai employé, sans doute d'une manière utile à mon pays. Vous n'avez point oublié cette exécrable journée de prairial, où la tête sanglante de votre collègue Ferraud fut portée sur une pique, et placée en perspective sur le bureau de votre président. Hé bien! cette journée fut aussi répétée dans les départemens du Midi. Alors Toulon leva de nouveau l'étendard de la révolte; les hommes les plus atroce-

ment sanguinaires excitoient ce mouvement; à leur tête étoit le fameux scélérat, qui, après avoir assassiné dans tout le département, avoit fini par couper la tête, à tous les membres du directoire.

Voilà, citoyens, les hommes qui, dans le Midi, correspondoient à Paris avec les organisateurs de la journée de prairial, les révoltés fouloient aux pieds les décrets de la convention nationale; ils n'alloient pas, ils n'invoquoient que la seule montagne.

Gallier à Toulon est retenu prisonnier; Niou y est traîné par les cheveux. Enfin, des légions de scélérats s'organisent, et marchent contre Marseille. Dans ces circonstances, je réçois à Tarascon un courrier de Chambon; j'arrive à Aix, le 6 prairial, le danger étoit pressant; il falloit créer des bataillons; leur donner des armes; nous n'en avions point d'autres, que la parole. Je parois au balcon de la maison commune; je m'adresse au peuple assemblé sur la place, et puisant dans mon cœur les mouvemens qu'il inspire, lorsqu'il est pénétré de son devoir, je m'écrie: Quoi! citoyens, vous manquez d'armes! Eh! d'armez les ossemens de vos frères, de vos pères, de vos amis, de tant de milliers de victimes égorgés par la terreur, et suivez moi. Le mot produit son effet; toutes les armes sont électrisées. Un seul cri se fait entendre: aux armes! aux armes! et dans le jour deux bataillons de 12 cent hommes, chacun armés et équipés, marchent sur Toulon. Toulon est vaincu, et le Midi est sauvé. C'est ainsi que ce mot a été dit, et c'est à Cadroy qu'on l'attribue, et dans quel sens! jugiez par-là de l'atrocité des calomnies insérées dans cette dénonciation.

Second fait. Cadroy est accusé de ne s'être porté au fort St. Jean, que 6 heures après que le massacre avoit commencé. Cadroy étoit alors en mission à Marseille pour les subsistances de Paris; nous nous rendions, Chambon et moi, dans cette ville, après la victoire de Toulon; nous étions suivis des troupes d'Aix. La commune de Marseille, qui devoit son salut à la bravoure de ses troupes et au courage des représentans, s'empresse de nous faire une réception brillante. Les autorités constituées viennent au devant de nous; Cadroy les accompagne à cheval. La ville demeure déserte, sans garnison, sans représentant. C'est alors que des hommes entrent au fort St. Jean et massacrent.

Le commandant Pauthod étoit avec nous, Pauthod qui avoit vaincu les rebelles, et qui a été destitué pour récompense. Nous entrons à Marseille aux acclamations d'un peuple immense qui ignoroit ce qui se passoit; ce n'est qu'un quart d'heure après qu'un homme arrive dans ma chambre, tout hors d'haleine, et crie: représentant, on égorge. Aussitôt nous marchons en force, nous entrons sous ces voûtes sombres; déjà elles étoient jonchées de cadavres; nous ne pouvions ressusciter les morts. Ce spectacle d'horreur me saisit; je me sens animé d'un sentiment qui m'élève au-dessus de mes forces ordinaires; oui, citoyens, si mon père, si mon épouse, si mes enfans eussent été au nombre des victimes qu'on égorgoit, je n'eusse pas développé plus d'énergie. Nous parlons, et notre voix porte l'épouvante au cœur des assassins; ils reculent, ils s'enfuient; et seuls sans armes, nous avons le bonheur de sauver la vie à plus de 900 hommes; déjà 100 étoient égorgés.

D'après un fait, vous pouvez juger si Chambon qui arrivoit avec moi, si Cadroy qui étoit venu au devant de nous, pouvoit être instruit des massacres, et s'y opposer.

Quant à Chambon, on lui reproche, les arrêtés sévères

qu'il a pris; mais sans eux, tout le Midi étoit en combustion; la révolte de Toulon se communiquoit à Marseille, et la république étoit perdue.

Voilà des éclaircissemens qui vous mettront à même de juger entre les dénonciateurs et les dénoncés; s'il en étoit de défavorables à mes collègues, je les donnerois de même: je ne sers aucun parti, mais la vérité.

Mariette se justifie aisément des chefs d'accusation dirigés contre lui; il prouve que sa mission dans le département des Bouches-du-Rhône, qui avoit commencé en frimaire, s'étoit terminée le 8 floréal, époque bien antérieure aux troubles et aux massacres du Midi.

BRON. Je demande que la dénonciation soit examinée selon les formes prescrites par l'acte constitutionnel, et que les dénonciateurs soient sévèrement punis.

UN MEMBRE. Il n'y a pas lieu à inculpation, et le dénoncé est en droit de poursuivre les dénonciateurs pardevant les tribunaux.

BENTABOLLE. J'insiste pour que la dénonciation soit suivie dans toutes les formes constitutionnelles; on demandera alors pourquoi tous les auteurs de ces massacres n'ont pas été arrêtés et punis.

ANDRÉ DUMONT. S'il ne s'agissoit dans cette affaire que des accusés, je demanderois, comme Bentabolle, qu'on examinât et les dénonciateurs et les dénoncés; que l'on comparât l'accusation et la justification, l'application des époques d'alors et d'à présent, fourniroit matière à un tableau intéressant.

CADROY. Je le ferai.

ANDRÉ DUMONT. Mais comme il s'agit ici de la chose publique, et que tous nos momens doivent lui être consacrés, je demande qu'on termine dans cette séance une affaire qui anéantiroit des troubles, des haines et des déchiremens; oui, l'on persécute aujourd'hui comme avant le 9 thermidor; mais avant tout, occupons-nous du peuple et des finances, et ne perdons pas un temps précieux à entendre des accusations, et comme celle-ci est fautive et calomnieuse, je demande que le conseil déclare qu'il n'y a pas lieu à délibérer, et que le discours d'Isnard soit imprimé.

ROUHIER. Je demande la parole pour un fait. J'ai été en mission dans le Midi, après Mariette, Chambon et Cadroy; hé bien! j'atteste pour ce qui me concerne, que personne ne m'a dénoncé la conduite de nos collègues, inculpés aujourd'hui, je n'ai jamais entendu dire qu'ils aient rien fait qui ne fut marqué au coin de l'humanité, de la justice et du bon ordre. Quoi! citoyens, Paris manquoit de pain, Cadroy est envoyé à Marseille; il tira de cette ville 60 mille quintaux de farine pour nourrir les Parisiens; il affronta et les intrigues des agitateurs et les menaces des agitateurs, et les mouvemens d'un peuple égaré, pour remplir l'objet de sa mission. Il en vint à bout, et c'est cet homme que les scélérats qui entravoient alors ses opérations, osent accuser aujourd'hui.

Quand les hommes de Prairial assistoient la convention, et qu'après en avoir brisé les portes, ils portoiént le fer dans son enceinte, le même mouvement se fit sentir à Toulon. Notre escadre avoit reçu l'ordre d'attaquer la flotte anglaise, moins forte que la nôtre de quatre vaisseaux, la victoire étoit infaillible. Tous les brigands de Toulon s'insurgent, marchent contre Marseille, et l'expédition

est manquée. De-là tous nos désastres dans la Méditerranée; et ce sont les chefs de ces séditieux, qui se qualifiant aujourd'hui de patriotes et les plus vertueux, demandent que le conseil des 500 rejette la dénonciation, et qu'il déclare qu'il n'y a pas lieu à délibérer.

La proposition mise aux voix, est adoptée.

Bentabolle seul s'éleve pour la rejeter.

Le conseil ordonne l'impression du discours d'Isnard.

Le directoire exécutif transmet au conseil plusieurs messages. Par le premier, il appelle son attention sur l'état déplorable dans lequel se trouve le service des postes et messageries, ainsi que sur les réclamations des maîtres de poste qui, malgré les indemnités considérables qu'ils reçoivent du gouvernement, éprouvent des pertes énormes. Le directoire pense qu'il conviendrait de faire le prix de la course de chaque cheval, à l'équivalent de trente sous en numéraire.

Ramel annonce que la commission des finances a déjà songé à l'objet de ce message.

Dans la seconde message, le directoire expose qu'il seroit convenable d'adjoindre aux juges de paix de Paris un assesseur chargé de la partie de la police. — Renvoyé à une commission.

Le troisième, qui est relatif à la nécessité d'augmenter le nombre des directeurs du jury de Paris, afin d'activer la mise en jugement des détenus, est pareillement renvoyé à une commission.

Le dernier message annonce de nouveaux succès remportés par l'armée d'Italie, sur les Autrichiens et les Piémontais chassés au delà de Savonne. Nous avons pris St. Bernard, Varaggio et le poste important de Vado, où nous avons trouvé plus de 30,000 sacs de farine. Le nombre des prisonniers est incalculable; 3,500 sont passés à Nice, et l'on en attend encore les jours suivans.

Le directoire saisit cette occasion pour démentir les bruits répandus par la malveillance, que Landau étoit arrêté et Bitche pris.

Ces nouvelles sont absolument fausses. L'armée du Rhin forcée à un pas rétrograde, par le manque de tout, occupe une position inexpugnable derrière la Queich.

L'armée de Sambre et Meuse surmontant les obstacles de la pénurie, a battu les autrichiens qu'elle a chassés au delà de la Lahn.

Séance du 18 frimaire.

Ramel fait la seconde lecture de la résolution sur l'emprunt forcé; après une légère discussion, la rédaction en est adoptée. Nous la donnons dans le premier n.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence de TRONCHET.

Le conseil a approuvé une résolution relative à la compabilité de la marine.

N. B. On assure que l'ex-général Miranda va être conduit de brigade en brigade jusqu'aux frontières de Suisse. Le comte de Carletti n'ayant pu faire rapporter l'arrêté qui le concerne, a déjà quitté Paris.